

## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard le 5 avril 2022 à 20h00, à laquelle sont présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay  
Alexandre Bastien  
Alain Dumouchel  
Marc Gaudreau  
Jean Michel Dupuis  
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Racette, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort est présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2022
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Embauche d'un Directeur des finances municipales
  - 7.3 Nomination de Monsieur Idanuel Vallejos – Accès aux services du gouvernement du Québec CLICSEQR – entreprises et mon dossier pour les entreprises
  - 7.4 Nomination d'un nouveau responsable en lien avec le compte bancaire de la caisse Desjardins des Moissons
  - 7.5 Nomination d'un second responsable de la carte de crédit Visa Desjardins
  - 7.6 Avis de motion et présentation du projet de Règlement intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant le Règlement numéro 2018-291
  - 7.7 Nomination de Monsieur Idanuel Vallejos au poste de greffier-trésorier par intérim advenant l'absence du greffier-trésorier
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
  - 9.1 Rapport annuel d'activités de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques 2021 (an 9)
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 10.1 Embauche d'un journalier permanent – Service des Travaux publics
  - 10.2 Dépôt de la démission de l'employé 22-0056 au poste de journalier sur appel - Service des travaux publics
  - 10.3 Adjudication d'un contrat de service pour le remplacement de trois (3) ponceaux rang des Sloan et rang de l'Église – production des plans et devis et gestion d'appel d'offres
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
  - 11.1 Fonds régions et ruralité (FRR) – Parc rue du Parc – Cumul reporté
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
  - 12.1 Abrogation de la résolution numéro 20-06-077 et nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 12.2 Adjudication d'un contrat de service de gré à gré – prestation d'un inspecteur municipal – Service de l'urbanisme et de l'environnement
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
  - 15.1 Levée de l'assemblée



### **3. 22-04-048- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2022, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR**

(À déterminer)

### **5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La correspondance du mois a été déposée.

### **6. LÉGISLATION**

#### **6.1 – 22-04-049 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022**

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **7.1 – 22-04-050 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **114 674.79 \$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2022-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

#### **7.2 – 22-04-051 - EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES FINANCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé à l'affichage du poste de directeur(trice) des finances municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité de sélection d'embauche a été formé pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche sont unanimes ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste de Directeur des finances municipales Monsieur Idaniel Vallejos **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 15 mars 2022 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par la Directrice générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente



**QUE** le conseil municipal autorise la Directrice générale à signer le contrat de travail de Monsieur Vallejos.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**7.3 – 22-04-052 - NOMINATION DE MONSIEUR IDANUEL VALLEJOS – ACCES AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC CLICSÉQR – ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Catherine Rochefort, Directrice générale, est la seule responsable principale ayant accès aux services du gouvernement du Québec ClicSÉQR ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur des finances municipales ; **À CONSULTER** le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), en l'absence de la Directrice générale, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne; **D'EFFECTUER** l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) aux fichiers de Revenu Québec; **DE SIGNER** une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), y renoncer ou la révoquer, selon le cas; **D'EFFECTUER** l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises; **À CONSULTER** le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**7.4 – 22-04-053 - NOMINATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE EN LIEN AVEC LE COMPTE BANCAIRE DE LA CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Idanuel Vallejos a été nommé Directeur des finances municipales de la municipalité de Saint-Édouard le 15 mars 2022 ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur des finances municipales, à être responsable d'une carte de débit de la caisse Desjardins des Moissons ; **ET D'AUTORISER** ce dernier à communiquer avec la caisse Desjardins des Moissons pour toute information.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

**7.5 – 22-04-054 - NOMINATION D'UN SECOND RESPONSABLE DE LA CARTE DE CREDIT VISA DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Idanuel Vallejos a été nommé Directeur des finances municipales de la municipalité de Saint-Édouard le 15 mars 2022 ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur des finances municipales, à être le second responsable d'une carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	



**7.6 – 22-04-055 – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-291**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-319** qui a pour objet les principales valeurs de Saint-Édouard, soit l'intégrité de tous ses employés, l'honneur qui porte un employé à avoir une conduite conforme ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; le respect envers les autres collègues de travail et les citoyens ; et finalement, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiances ou autres inconduites.

**AVIS DE MOTION** est donné par Madame Raymond qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2022-319 adoptant le code d'éthique de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement numéro 2018-291.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**7.7 – 22-04-056 – NOMINATION DE MONSIEUR IDANUEL VALLEJOS AU POSTE DE GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM ADVENANT L'ABSENCE DU GREFFIER-TRÉSORIER.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite nommer Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur des finances municipales, au poste de greffier-trésorier par intérim advenant l'absence du greffier-trésorier;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste de greffier-trésorier par intérim, Monsieur Idanuel Vallejos **QUE** la date d'entrée en fonction soit effective à compter du 6 avril 2022 **QU'À** tout moment, le Conseil municipal peut lui retirer les fonctions de greffier-trésorier par intérim.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

**9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

**9.1 - 22-04-057 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2021 (AN 9)**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent produire un rapport annuel d'activités tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités a été présenté à la direction générale par le Directeur du service sécurité incendie ;

**IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER** le rapport annuel d'activités de mise en oeuvre 2021 (an 9) du schéma de couverture de risques incendie **ET** de transmettre ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

## 10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

### 10.1 – 22-04-058 - EMBAUCHE D'UN JOURNALIER PERMANENT – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Travaux publics a procédé à l'affichage du poste de journalier permanent;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la description des tâches assumées par le poste de journalier – Travaux publics au Conseil municipal et au Comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler rapidement le poste de journalier permanent – Travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gabriel Laforce a été rencontré en entrevue par le Comité de sélection et que le candidat a démontré répondre aux attentes et avoir les qualifications recherchées pour assumer les responsabilités de l'emploi;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste de journalier permanent – Travaux publics Monsieur Gabriel Laforce **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 4 avril 2022 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le Directeur – Travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le Conseil municipal autorise la Directrice générale à signer le contrat de travail de Monsieur Gabriel Laforce.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

### 10.2 – 22-04-059 – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 22-0056 AU POSTE DE JOURNALIER SUR APPEL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé # 22-0056 a remis sa démission au poste de journalier sur appel du Service des Travaux publics à la Directrice générale le 21 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé # 22-0056 demeurera en poste au Service de la prévention et de la sécurité des Incendies de Saint-Édouard;

**IL EST RÉSOLU DE RATIFIER** la démission de l'employé # 22-0056 effective en date du 21 mars 2022 **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié **D'AUTORISER** la Directrice générale à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

### 10.3 – 22-04-060 – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LE REMPLACEMENT DE TROIS (3) PONCEAUX RANG DES SLOAN ET RANG DE L'ÉGLISE – PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS ET GESTION D'APPEL D'OFFRES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels de la firme d'ingénierie spécialisée FNX innov afin de préparer les plans et devis d'ingénierie nécessaires à la réfection de trois (3) ponceaux situés sur le rang des Sloan et le rang de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de FNX innov inclus également les services professionnels de gestion du processus d'appel d'offres public et les services de supervision des travaux de construction;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER** dans l'intérêt de la Municipalité, la firme FNX innov pour ses services professionnels afin de produire des plans et devis d'ingénierie, de gérer le processus d'appel d'offres public et d'effectuer la supervision des travaux de construction pour la réfection de trois (3) ponceaux situés sur le rang des Sloan et le rang de l'Église pour un montant de 25 300 \$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et **QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

## **11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

### **11.1 - 22-04-061 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – PARC RUE DU PARC – CUMUL 2019 REPORTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Fonds Régions et Ruralité* – tel que géré par la MRC des Jardins-de Napierville inclut une enveloppe municipale locale dans le cadre du programme *Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe municipale locale, pour 2019, était de 15 000 \$ par municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a choisi d'attribuer cette subvention à l'aménagement du parc de la rue du Parc;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant n'a pas été dépensé dans sa totalité et que l'intention du conseil est de reporter l'utilisation d'une partie de l'enveloppe 2019, soit un montant de 6 254,33\$, pour une utilisation ultérieure;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité de Saint-Édouard confirme son intention de reporter l'utilisation d'une partie de son enveloppe municipale locale du Fonds Régions et Ruralité 2019, soit un montant de 6 254,33\$, pour une utilisation ultérieure;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

## **12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

### **12.1 – 22-04-062 - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 20-06-077 ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement numéro 2012-241 relatif au C.C.U.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8 du règlement numéro 2012-241 mentionne que le Comité doit être composé de deux (2) membres du Conseil et de trois (3) résidents de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9 du règlement numéro 2012-241 stipule que la durée du mandat des membres est valide pour une durée de deux (2) ans et se calcule à compter de leur nomination par résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9 du règlement numéro 2012-241 mentionne que les mandats des membres sont renouvelables par résolution de Conseil ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Édouard pour la durée prescrite au règlement numéro 2012-241 :

- Poste numéro 1 : Monsieur Jean-Michel Dupuis, conseiller municipal
- Poste numéro 2 : Monsieur Philippe Brunet, citoyen
- Poste numéro 3 : Monsieur Alain Poissant, citoyen
- Poste numéro 4 : Monsieur Marc Gaudreau, conseiller municipal
- Poste numéro 5 : Madame Geneviève Séguin, citoyenne

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**12.2 – 22-04-063 – ADJUDICATION D’UN CONTRAT DE SERVICE DE GRÉ À GRÉ – PRESTATION D’UN INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT**



**CONSIDÉRANT QUE** le poste d’inspecteur en urbanisme et environnement est vacant depuis quelques semaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** le printemps est une période achalandée pour le Service de l’urbanisme et que le processus d’affichage du poste et d’évaluation des candidatures peut prendre un temps considérable avant l’embauche d’une nouvelle ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Urbatek propose ses services au montant de 59\$ par heure en travail à distance pour une période hebdomadaire à déterminer entre celle-ci et la Municipalité, selon les besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Urbatek propose de se déplacer sur place au besoin en chargeant 0,55\$ du kilomètre pour les déplacements à partir de 50 km de leur lieu d’affaires;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D’AUTORISER** la Directrice générale a signé le contrat de service de la firme Urbatek pour les services de prestation d’une ressource en inspection municipale, au montant de 59\$/heure à distance, cela pour une durée à indétérminer, selon les besoins.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ADOpte A L’UNANIMITE	
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Un coupe de citoyens demandent si une mise aux normes des installations septiques sera exigée des propriétés sur le territoire prochainement.*

*La Directrice générale répond que oui, un travail sur ce dossier a été demandé à l’inspecteur municipal.*

**14. VARIA**

*Aucun.*

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**15.1 – 22-04-064– LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 8h32.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOpte A L’UNANIMITE	
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

  
Daniel Racette  
Maire

  
Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière

